

Enjeu 1 : Potentiel économique du Québec

Orientation 1 : Assurer une gestion saine et responsable des finances publiques du Québec

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
1.1 Maintenir l'équilibre budgétaire	1. Solde budgétaire (avant utilisation de la réserve de stabilisation) (Mesure de départ : 0)	≥ 0	Maximum de -15,0 milliards	Maximum de -8,3 milliards	Maximum de -7,0 milliards
1.2 Réduire le poids de la dette	2. Ratio de la dette brute sur le PIB (Mesure de départ : 46,1 %)	≤ 45,5 %	Niveau égal ou inférieur à celui prévu dans la mise à jour de l'automne 2020 (50,5 %)	Niveau égal ou inférieur à celui de l'année précédente	Niveau égal ou inférieur à celui de l'année précédente
	3. Ratio de la dette représentant les déficits cumulés sur le PIB (Mesure de départ : 25,6 %)	≤ 24,5 %	Niveau égal ou inférieur à celui prévu dans la mise à jour de l'automne 2020 (24,6 %)	Niveau inférieur à celui de l'année précédente	Niveau inférieur à celui de l'année précédente
1.3 Améliorer la cote de crédit	4. Pourcentage des grandes agences de notation donnant une cote de crédit minimale de catégorie AA (Mesure de départ : 75 %)	75 %	100 %	100 %	100 %
1.4 Viser un coût avantageux pour le financement des emprunts	5. Écart du taux d'emprunt sur la moyenne annuelle des nouveaux emprunts 10 ans du Québec par rapport à l'Ontario (Mesure de départ : 5 points centésimaux)	Maintenir un écart favorable entre 0 et 5 points centésimaux	Maintenir un écart favorable entre 0 et 10 points centésimaux	Maintenir un écart favorable entre 0 et 15 points centésimaux	Maintenir un écart favorable entre 0 et 20 points centésimaux

Orientation 2 : Rendre le régime fiscal plus compétitif et incitatif

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
2.1 Augmenter le revenu disponible des Québécois	6. Écart du revenu disponible des ménages par habitant au Québec par rapport à l'Ontario (Mesure de départ : 13,17 %)	Réduction d'au moins 0,25 point de pourcentage par rapport à 2018	Réduction d'au moins 0,50 point de pourcentage par rapport à 2018	Réduction d'au moins 0,75 point de pourcentage par rapport à 2018	Réduction d'au moins 1 point de pourcentage par rapport à 2018
2.2 Offrir un régime fiscal des sociétés concurrentiel à l'égard des investissements	7. Taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement des sociétés (Mesure de départ : 40 %)	Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne	Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne	Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne	Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne

Enjeu 2 : Justesse des prévisions

Orientation 3 : Améliorer les prévisions

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
3.1 Améliorer les prévisions soutenant l'élaboration du cadre financier	8. Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des revenus autonomes (Mesure de départ : 5,5 %)	Moins de 4 %	Moins de 8 %	Moins de 4 %	Moins de 3 %
	9. Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des revenus de transferts fédéraux : le calcul de l'écart ne tiendra pas compte des ententes majeures récemment conclues avec le gouvernement fédéral (Mesure de départ : 2,3 %)	Moins de 4 %	Moins de 4 %	Moins de 3 %	Moins de 3 %
	10. Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale du service de la dette (Mesure de départ : 7 %)	—	Moins de 14 %	Moins de 10 %	Moins de 6 %

Enjeu 3 : Transparence et accessibilité de l'information

Orientation 4 : Diffuser une information plus transparente et accessible

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
4.1 Augmenter la diffusion numérique des documents et des données financières	11. Nombre de nouveaux jeux de données ouvertes diffusés sur le site Web de Données Québec (Mesure de départ : 0)	1	2	3	4

TABLEAU SYNOPTIQUE

Plan stratégique 2019-2023

Ministère des Finances

MISSION

La Loi sur le ministère des Finances confère au ministre la mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique.

À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière. Il élabore et propose également des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

VISION

Une organisation innovante et agile qui vise à donner au Québec les moyens financiers de demeurer maître de ses choix économiques et sociaux.

VALEURS

Le Ministère appuie son action sur les valeurs gouvernementales en mettant l'accent sur la compétence et le respect. Ces deux valeurs se manifestent à travers le professionnalisme des équipes du Ministère, qui conjuguent leurs connaissances dans un esprit de collaboration, de transparence, de rigueur et d'excellence pour les mettre avec fierté au service du Québec.